DOCUMENTS A TRANSMETTRE POUR UNE 1ère INSCRIPTION A L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER (PJ WEB)

Document obligatoire si case pré cochée		LISTE DES PIECES A TELECHARGER SUR PJWEB POUR L'INSCRIPTION En GRAS et ROUGE les pièces sont bloquantes : le certificat de scolarité ne pourra pas être délivré ni la carte étudiante	
Néo Bachelier	Etudiants Autres Universités		
☐	☒	Autorisation de transfert validée par votre faculté d'origine (université française)	
☒	☒	**Relevé des notes du baccalauréat avec le n° INE**	
☐	☒	**Attestation de réussite du dernier diplôme obtenu ou relevés de notes correspondants (dernière année d'étude en université)**	
☒	☒	CVEC justificatif paiement au CROUS (sera demandé si incohérence)	
☒	☒	**Carte d'identité ou Passeport ou carte de séjour**	
☒	☒	**Certificat médical d'aptitude à la pratique du sport (Licences, M1 MEEF et FP uniquement)**	
☒	☒	**Attestation responsabilité civile (vous renseigner auprès de votre assureur) (cf : https://staps.edu.umontpellier.fr/scolarite/stages/)**	
☒	☒	**Photo d'identité** (format jpg, jpeg ou pdf exclusivement)	
☒	☒	Attestation Journée Défense Citoyenneté JDC ou JAPD journée d'appel de préparation à la défense pour les étudiants français	
☒	☒	Copie de la Carte Vitale ou attestation avec n° de sécurité social	
☒	☒	**Déclaration sur l'honneur complétée et SIGNEE**	
Pièces à fournir selon la situation		**Etudiants mineurs : Autorisation du représentant légal**	
		Etudiants boursiers : Notification du CROUS. Si en attente de la notification : indiquer NON BOURSIER lors de l'inscription en ligne (remboursement ultérieurement)	
		Pupilles de la Nation : Attestation	
		Etudiants réfugiés politiques : attestation OFPRA	
		Etudiants en situation de handicap	Procédures en ligne sur le site de l'UFR STAPS Montpellier
		Etudiants sportif de haut niveau	

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET après le 30 septembre entraînera l'annulation des IP

Article D612-2 du code de l'éducation (Modifié par Décret n°2018-172 du 9 mars 2018 - art. 3) :
Nul ne peut être admis à participer en qualité d'étudiant aux activités d'enseignement *et de recherche d'un établissement d'enseignement supérieur* ***s'il n'est régulièrement inscrit dans cet établissement*** *(...) L'inscription est annuelle. (...) Elle est renouvelée au début de chaque année universitaire. (...)* ***L'inscription est personnelle. Nul ne peut se faire inscrire par un tiers*** *(...).*